

Résolution présentée par la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La décriminalisation du cannabis dans le monde

L'Assemblée Générale,

Considérant que Saint-Kitts-et-Nevis a récemment adopté des mesures significatives pour la décriminalisation du cannabis, servant de modèle pour la réforme des politiques en matière de cannabis,

Soulignant la réduction de la charge judiciaire que pourrait entraîner la dépénalisation du cannabis, permettant de diminuer le nombre de personnes poursuivies ou emprisonnées pour des infractions mineures,

Soulignant le développement économique local grâce à la création d'emplois, au soutien des producteurs et à la stimulation de filières légales et durables,

Reconnaissant que dans certaines traditions spirituelles et religieuses, notamment au sein du mouvement rastafari, l'usage du cannabis possède une signification culturelle et rituelle, et que le respect de ces pratiques relève de la liberté de religion garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme (Art 18),

Soulignant l'importance dans le cadre médical du cannabis pour les personnes dans le besoin,

Reconnaissant que le cannabis est utilisé à des fins récréatives et que sa régulation encadrée pourrait permettre un usage responsable tout en réduisant les risques pour la santé publique,

Décide d'encourager les gouvernements à reconsidérer leurs politiques afin de réduire les effets négatifs de la criminalisation, en mettant l'accent sur la santé publique, l'éducation et le respect des droits humains ;

- de promouvoir le dialogue avec les jeunes et les organisations religieuses, y compris le mouvement rastafari, pour mieux comprendre les usages culturels et sociaux ;
- de mettre en place un processus progressif de décriminalisation, commençant par un contrôle strict du trafic de cannabis, suivi de l'autorisation d'une quantité limitée pour usage personnel ;
- de réformer ensuite le système pénal en remplaçant les sanctions pénales par des mesures de prévention, de sensibilisation et des sanctions administratives, tout en investissant dans des programmes d'éducation, de prévention et d'inclusion sociale afin de réduire les impacts négatifs de la criminalisation.

Le texte français fait foi